

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. IV. No. 26.

MONTREAL, JEUDI, 26 JUIN, 1873.

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

FRANCIS CASSIDY.

La mort est impitoyable. Elle semble prendre plaisir à frapper les sommets les plus élevés de notre société, à nous tenir constamment dans la crainte de ses coups. La tombe de Sir George, le chef politique du Bas-Canada, était à peine fermée qu'il fallait en ouvrir une autre pour Francis Cassidy, écuyer, maire de Montréal et représentant de la division ouest de cette grande ville à la Chambre locale. On dirait qu'un vide en appelle un autre, que pour les nations comme pour les familles un malheur n'arrive jamais seul.

Mais jamais le glas funèbre n'a retenti plus douloureusement dans le cœur de la population canadienne que celui qui annonçait, samedi soir, le quatorze du mois courant, la mort de Francis Cassidy. Depuis longtemps on n'avait vu autour d'une tombe des regrets aussi sincères, un deuil aussi universel; rarement on a entendu un pareil concert d'éloges.

S'il est d'usage de dire du bien de ceux qui sont morts, même quand on ne les aimait pas, d'oublier un instant leurs défauts, pour ne penser qu'à leurs qualités, que ne devait-on pas dire d'un homme que tout le monde aimait, d'un homme qui n'avait pas de défauts?

M. Cassidy avait passé toute sa vie dans son bureau, travaillant sans cesse, ne prenant jamais un instant de repos et de récréation; il voulait se faire un nom dans le Barreau, une position honorable dans la société.

Il avait obtenu tout ce qu'il voulait, plus même qu'il n'avait espéré. Il était devenu riche, honoré, aimé de tout le monde; les honneurs, les témoignages de confiance et de sympathie lui arrivaient de tous côtés, on ne trouvait rien de trop élevé pour lui. Nommé, il y a deux ans, représentant de la grande division ouest de Montréal à la Chambre locale, il venait d'être élu unanimement maire de Montréal. Il commençait à aimer la vie, à en jouir; comme une plante qu'on transporte de l'ombre au grand air, sous les rayons du soleil, il s'épanouissait, une nouvelle vie semblait venir en lui.

Juste à ce moment, il meurt.....
C'est bien le cas de dire: "Vanités des vanités!"

Le père et la mère de Francis Cassidy venaient d'Irlande. Obligés, comme tant d'Irlandais, de quitter leur malheureuse patrie, ils étaient venus en Canada et s'étaient établis à St. Jacques L'Achigan où ils avaient acheté une petite terre. C'est là que naquit en 1827, Francis Cassidy et qu'il grandit modestement et pauvrement, mais remarqué, dès son bas âge, pour ses excellentes dispositions et sa vivacité intellectuelle. C'était un petit Irlandais à la tête rouge, à l'œil gaillard, à l'air espiègle, vif comme un poisson, à l'esprit précoce. Les gens de l'endroit aimaient à faire parler le petit Paddy, et le curé de St. Jacques L'Achigan n'avait pas dans sa paroisse d'enfant plus fin et plus aimable.

Madame Cassidy, fière de son Francis, voulait le faire instruire; elle le mit au collège de l'Assomption.

Francis Cassidy fut l'un des élèves les plus intelligents et les plus pieux du collège.

Son cours d'études fini, il fallut faire le choix d'une carrière. Il n'avait plus de père, et sa bonne mère qui avait vécu dans les privations pour parvenir à le faire instruire, avait épuisé les faibles ressources d'une terre peu fertile. Ne se sentant pas capable de pourvoir aux

dépenses de son fils, s'il étudiait une profession, elle lui conseilla de se faire commis.

Mais le jeune Francis avait l'instinct de sa vocation; il voulait être avocat et pas autre chose. Son plan était tout tracé; il partait pour Montréal, entrait dans un bon bureau d'avocat, se soutenait pendant sa cléricature en faisant argent de tout, et, une fois reçu avocat, tout allait bien. Non-seulement il faisait assez d'argent pour vivre mais il louait quelques appartements et emmenait sa vieille mère rester avec lui. "Quel bonheur alors," disait-il!

La mère souriait aux idées de son fils, mais pour elle c'étaient des rêves, des illusions de jeune homme, et elle s'effrayait à la pensée de voir son fils, un enfant, partir seul pour aller s'établir dans une ville où il n'avait ni parents, ni amis; mais il est rare qu'une mère résiste longtemps aux projets d'un fils qu'elle adore et qu'elle croit naturellement digne et capable de tout. Elle consentit à se séparer de lui, à le laisser partir.

M. Cassidy, prenait plaisir, dans ses moments de gaieté, à raconter, au milieu des éclats de rire de ceux qui l'entendaient, son voyage de St. Jacques L'Achigan à Montréal et son arrivée dans la ville avec son chapeau de pluche à long poil, une culotte en corderoi à mi-jambes et une redingote à large collet dont l'extrémité lui battait les talons.

Fier comme un Espagnol dans cet accoutrement bizarre, il avait un air de crânerie et d'indépendance qui lui allait à merveille. Les gens se le montraient le long du chemin les uns avec sympathie, les autres pour rire. Quand il arriva dans la ville, les gamins l'accablèrent de quolibets; c'est à son chapeau surtout qu'ils en voulaient; deux ou trois fois même ils réussirent à le lui faire sauter de dessus la tête.

C'est ainsi que le pauvre petit Irlandais fit son entrée dans la grande ville dont il devait être plus tard l'un des citoyens les plus distingués, le premier magistrat, où on devait lui faire des funérailles qui ressembleraient à une ovation.

Qui aurait dit cela? Lui-même a pu se dire, peut-être, en comprimant un sanglot, qu'un jour on ne rirait pas de lui, mais il ne pensa pas qu'il serait jamais le premier dans une ville où il arrivait si tristement avec un écu dans sa poche.

Ne méprisons jamais personne. Qui sait si cet enfant à l'air chétif, à l'habit déchiré, qu'on regarde passer avec dédain ne cache pas, sous des dehors misérables, un grand cœur et une intelligence destinée à conduire les destinées d'une nation? Qui sait s'il n'y a pas un grand homme dans ce petit enfant?

Francis Cassidy ne pouvait vivre longtemps avec un écu, il se hâta de chercher une place. Il avait heureusement une lettre d'introduction qui le recommandait à la protection d'un homme dont la vie tout entière fut consacrée au bonheur et à l'éducation de la jeunesse. Cet homme était M. le professeur Garnot. L'ami des jeunes gens reçut avec bonté notre petit Irlandais, et, voulant le placer dans l'un des meilleurs bureaux d'avocats de Montréal, le conduisit chez MM. Moreau et Leblanc.

Le lendemain matin, Francis Cassidy entra comme clerc-avocat dans ce célèbre bureau qu'il a illustré, où il a conquis la fortune et la renommée et usé sa vie.

Il avait soixante piastres par année. Comme ce n'était pas assez pour vivre, il se mit à donner des leçons de

français. Il put ainsi se faire un petit revenu variant de douze à quinze piastres par mois. C'était à peu près ce qu'il lui fallait pour payer sa pension; il s'habillait avec le reste; or comme il ne lui restait presque rien, il s'habillait fort peu. Les saisons avaient beau changer, il ne changeait pas, lui, de vêtements. Tel on l'avait vu habillé dans les chaleurs de l'été, tel on le revoyait dans les froids de l'hiver; le printemps, il faisait comme le bon roi Dagobert. Il n'y a pas longtemps encore, il racontait qu'il avait passé un hiver avec un pantalon de toile, et que, le dimanche, pour ne point geler dans sa pauvre mansarde, il se couchait.

Mais il trouvait dans l'étude des consolations et des espérances qui lui faisaient supporter gaiement cette vie de privations. Lorsqu'il avait travaillé toute la journée pour ses patrons, et donné ses leçons, il commençait à travailler pour lui, et, bien tard dans la nuit, la lumière brillait à la fenêtre de sa chambre. C'est ainsi qu'il contracta cette habitude du travail qui en a fait un avocat si distingué, mais qui malheureusement a abrégé ses jours.

Ses patrons sachant apprécier ses talents et ses succès lui offrirent, lorsqu'il fut reçu avocat en 1848, de le garder avec eux à raison de cent louis par année. Il accepta. Il pratiquait depuis quelque temps et s'était fait remarquer, lorsque M. Lafontaine qui venait de monter au pouvoir lui offrit un emploi honorable dans le département des lois avec un salaire de quatre cents louis. Cette offre était séduisante pour un jeune homme qui jusque-là avait vécu si pauvrement.

Ses patrons eurent la bonne idée de l'engager à rester dans la profession. "Vous avez de l'avenir, Cassidy, dans la profession, lui dit M. Leblanc, continuez de travailler comme vous avez commencé, et vous serez content un jour d'avoir refusé l'offre qu'on vous fait."

Cette promesse ne prit pas de temps à se réaliser, car Cassidy entra bientôt en société avec MM. Moreau et Leblanc, et après avoir passé du sixième au quart et du quart au tiers, il partageait avec M. Leblanc, au départ de M. Moreau, les bénéfices d'une clientèle de trois à quatre mille louis par année. Au criminel et au civil il devint l'un des avocats les plus brillants du Barreau de Montréal, l'un de ceux à qui l'on confiait les causes les plus importantes, et dont l'honnêteté était le plus universellement connue.

Fidèle aux bonnes traditions du Barreau, il ne voulut devoir ses succès qu'au travail et au talent, qu'à des moyens honorables. Réunissant dans sa personne des qualités bien diverses, il savait satisfaire sa conscience, ses clients et ses confrères, et se gagnait l'estime et la considération de ceux mêmes contre lesquels il plaidait. Il se faisait pardonner ses succès à force de bonté, de bienveillance et de modestie. Plein de vivacité, de verve et d'esprit, il était cependant toujours maître de sa pensée et de son expression; il s'abstenait souvent d'un bon mot, retenait sur ses lèvres le trait prêt à partir plutôt que de froisser quelqu'un. Il sacrifiait l'esprit à la charité, les applaudissements à l'approbation de sa conscience. Ses clients se plaignaient même souvent de sa patience et lui reprochaient de trop ménager leurs adversaires.

On était surpris de le voir toujours si juste, si calme et si modéré au milieu des tracasseries sans nombre d'une profession qui produit naturellement l'impatience et l'aigreur. Et, cependant, comme tous les Irlandais, il avait

le tempéramment vif, l'esprit mordant, le sang chaud. Cette modération n'était donc pas chez lui le résultat de l'apathie, mais de la réflexion et de l'empire qu'il exerçait sur lui-même. Or, les hommes de mérite ne sont pas ceux qui naissent et vivent froids, apathiques, indifférents au bien comme au mal, au beau comme au laid; qui ne se fâchent de rien parce qu'il ne ressentent rien, et ne s'intéressent à rien, mais ceux qui étant nés avec un sang chaud et une imagination vive, savent modérer leur nature, ne s'emportent pas à propos de tout et conservent leur ardeur pour des choses qui en valent la peine. Il y a des hommes qui font autant de bruit à propos d'une vitre brisée que d'un gouvernement renversé.

J'ai dit souvent que le véritable mérite de l'homme d'État était de savoir allier l'honnêteté avec l'habileté, on peut dire la même chose de l'avocat. Il y a trop d'hommes, malheureusement, qui dans la politique et le Barreau, croient que la fin justifie toujours les moyens, prennent l'intrigue pour le génie et croient que le talent consiste à savoir tromper ses adversaires. Le succès est presque toujours facile en toutes choses à celui qui se livre tout entier à l'art de la fourberie.

M. Cassidy était cet avocat honnête et habile en même temps, consciencieux et adroit, dévoué à ses clients, juste pour ses adversaires et libéral à l'excès pour ses confrères.

C'est le temps de dire que M. Cassidy était né avocat, comme d'autres naissent poètes, ou musiciens. Il avait apporté en venant au monde l'instinct du droit, ce qu'on appelle le sens légal. Du premier coup d'œil, sans étude et sans préparation, il voyait le point difficile d'une cause, le nœud gordien. Il allait droit au cœur de la question, dissipant en quelques mots les nuages dont elle était entourée, brisant sans effort, un par un, les fils dont ses adversaires l'avaient entourée. Ses plaidoiries étaient concises, nerveuses et substantielles; il ne parlait pas pour parler, pour produire de l'effet sur l'auditoire, mais seulement pour gagner sa cause et convaincre son juge.

On remarquait dans ses discours peu de théories savantes, de dissertations philosophiques, mais des faits, du bon sens, de la logique naturelle, une argumentation serrée, une manière de dire les choses claire, franche, piquante et originale. Vif et prudent dans l'attaque, il était plein de ressources dans la défense; son esprit prompt, subtil et souple lui fournissait des réponses à tout. Si on comparait le Barreau à une armée, on pourrait dire que M. Cassidy n'appartenait pas à la grosse artillerie, mais à ces troupes légères, si utiles dans les combats par leur adresse et la rapidité de leurs mouvements, qu'on voit sur tous les points à la fois, ne perdant jamais une balle, frappant sans cesse à l'endroit faible de l'ennemi.

Il est facile de comprendre qu'avec un jugement si juste et un esprit si vif et si calme, M. Cassidy devait posséder une grande puissance de travail. Aussi, il faisait dans une journée ce que d'autres font en trois jours; il menait de front plusieurs affaires, et pouvait ainsi suffire à une clientèle immense. Le nombre de causes qu'il à conduites et plaidées est énorme; et, parmi ces causes, il y en a de célèbres. Citons en particulier "Dorion et Dorion," "Kiezkow-ki et Dorion," "Lemoine et Lionais," "Guibord et les marguilliers de la paroisse de Montréal." Ces procès fameux auraient pu seuls prendre presque tout le temps d'un avocat, absorber toute son attention.

On trouve beau que M. Cassidy ait pu se gagner une petite fortune dans la profession, mais c'est peu de chose pour une pareille clientèle, pour l'ouvrage qu'il a fait. Des avocats qui font dans un an aux États-Unis ce que M. Cassidy a fait dans sa vie entière n'ont pas plus de causes qu'il n'en avait; mais ils font cent louis où M. Cassidy était obligé de se contenter de dix louis.

Un homme qui occupait une position aussi brillante dans le Barreau de Montréal devait nécessairement avoir toute grande ouverte devant lui la voie des honneurs politiques.

Contemporain et ami des Dorion, des Papin, des Doutré et des Laberge, il les suivit naturellement sous le drapeau libéral, mais de loin et avec prudence. Décidé à rester pardessus tout avocat il s'occupa de politique juste ce qu'il fallait pour ne pas froisser ses amis. A plusieurs reprises, il refusa de se porter candidat pour la Chambre d'Assemblée, et en 1863, il ne voulut même pas faire partie comme solliciteur-général de l'administration McDonald-Sicotte. Il ne voulait entrer dans la politique qu'après sa fortune faite, pour y jouer un rôle digne de sa réputation et y être ce qu'il voudrait être, indépendant, juste et honnête comme il l'avait été dans le Barreau.

Il crut en mil huit cent soixante-onze qu'il ne pouvait refuser plus longtemps de se rendre aux désirs de l'opinion publique, et aux sollicitations de ses amis politiques. Il accepta la candidature pour Montréal Ouest et fut élu par acclamation. Il n'y avait pas un homme capable de lutter contre lui; l'estime dont il jouissait, les sympathies personnelles qui l'entouraient étaient plus fortes que les

liens de parti et les opinions politiques. M. Cassidy aurait pu se faire élire dans cinq ou six comtés du Bas-Canada.

Son entrée dans la politique fut saluée comme une bonne fortune pour le Bas-Canada, où le traitait comme un seigneur entrant après une longue absence dans ses domaines; toutes les barrières s'abaisaient devant lui, tout le monde lui souhaitait la bienvenue.

Mais la situation de celui qui entre dans le Parlement avec une pareille réputation est plus agréable qu'avantageuse: on s'attend à trop de sa part. Parce qu'un homme a été une étoile du Barreau on croit qu'en arrivant en Chambre il doit être un astre incomparable, on pense qu'un avocat si distingué doit être nécessairement un grand homme d'État.

Mais la Chambre et le Palais de Justice sont deux théâtres bien différents. Toute la politique ne consiste pas à faire des lois sur l'administration de la justice, à discuter un article du code; elle demande un apprentissage et des études spéciales dont un avocat ne peut pas plus se passer que les autres hommes et qu'il a pu d'autant moins faire que les soucis de sa clientèle ont plus complètement absorbé tous les instants de sa vie.

D'ailleurs on dit tous les jours, en parlant de certains membres du Parlement: "Il est trop avocat;" et on a raison; l'habitude de disséquer un sujet, de vivre dans les arguties, les subtilités légales, devient un défaut dans une sphère où il faut surtout des vues d'ensemble, des idées générales.

M. Cassidy aurait eu besoin plus que tout autre, peut-être, de quelques années d'étude, de réflexion et d'expérience pour être en politique ce qu'il était au Barreau. Malheureusement il arrivait fatigué, épuisé par les rudes labeurs de la profession; l'ombre de la mort planait déjà sur sa tête.

Son premier discours eut un grand succès; il révéla les ressources et les charmes de cette éloquence fine, railleuse, délicate et incisive, habile à profiter de tout, résumant dans un mot toute une question.

Il s'agissait de l'arbitrage. M. Cauchon avait fait un discours véhément contre les prétentions du Haut-Canada et avait terminé en disant qu'il faudrait briser la Confédération si le Bas-Canada n'obtenait pas justice. "Ne brisons rien," reprit M. Cassidy, mais cherchons les moyens "légaux de sortir de la difficulté où nous sommes," et continuant sur ce ton moitié sérieux, moitié badin qui lui allait si bien, il parla au milieu des applaudissements et des rires de la Chambre.

Il fit, quelque temps après, un excellent discours sur l'éducation à propos des inspecteurs d'écoles. "Quand il s'agit de l'éducation, ne lésinons pas," dit-il, retranchons les dépenses inutiles, mais augmentons les dépenses nécessaires; toute mesure qui aura pour effet "d'améliorer l'éducation aura mon appui, et je voterai toutes les sommes d'argent que je croirai nécessaires pour cela."

Dès la seconde session, il était déjà trop malade pour prendre une part considérable à la discussion, pour donner la mesure de sa capacité. Les fatigues qu'il eut à supporter comme président du comité des bills privés contribuèrent beaucoup à aggraver sa maladie.

M. Cassidy continua d'être en Chambre, ce qu'il avait été toute sa vie, libéral ou plutôt oppositoniste, car il était plus conservateur que beaucoup de ministériels, mais modéré, indépendant.

Dans un pays où la politique est essentiellement une politique de partis, une pareille manière d'agir paraît déplacée; on ne permet pas à un homme de jamais se séparer de son parti et de faire des concessions dont les adversaires puissent profiter.

Il n'y a pas de doute que M. Cassidy aurait voulu être en politique ce qu'il était au Barreau, ami avec tout le monde, ne faire jamais de peine à personne et être d'autant plus poli envers le gouvernement qu'il aurait cru devoir combattre sa politique. Rien ne lui aurait tant plu que d'arranger les affaires politiques à l'amiable, de soumettre la question à des arbitres.

Il ne faut pas oublier que M. Cassidy était l'associé de M. Leblanc, un homme qu'il avait bien raison d'estimer et de regarder comme un père, qu'il avait pour amis et pour clients plusieurs des hommes les plus marquants et les plus actifs du parti conservateur, que, par conséquent, il fut constamment obligé de veiller sur ses paroles, de respecter les opinions de ceux avec qui il vivait. Il avait pris des habitudes de conciliation et de modération dont il ne prenait pas la peine de se dépouiller dans les choses ordinaires de la vie. Mais une fois complètement maître de lui-même, une fois lancé dans la lutte, il aurait déployé beaucoup de vigueur et d'énergie. Il avait montré en différentes circonstances, dans l'affaire Guibord par exemple, qu'il n'était plus le même en face d'un principe, d'un grand intérêt religieux ou moral.

D'ailleurs sa vie toute entière est une démonstration de courage, d'énergie et de caractère. Prenons garde d'être injuste en reprochant à un homme ce qui peut être

un grave défaut souvent, mais, quelquefois aussi, une qualité, l'indice d'une bonne nature, le résultat d'une philosophie raisonnable, d'une charité chrétienne.

Quelques mots suffiront pour faire connaître cet homme estimable.

Il était petit de taille, plus petit que MM. Cartier et Dorion. On pouvait deviner en le voyant ce qu'il était. Son front indiquait la largeur d'idées, la franchise et la perspicacité, l'esprit brillait dans les yeux, et la bouche semblait toujours retenir avec peine quelque bonne parole, quelque fine plaisanterie; l'ensemble de la figure offrait un heureux mélange de bienveillance, de simplicité et d'indépendance. Peu soigné dans sa toilette, il s'occupait guère de savoir si sa veste était passée de mode, si sa cravate était de travers. Il marchait nonchalamment, comme un homme occupé, mais peu distrait, et beaucoup moins pressé que des gens qui n'ont rien à faire, lesquels soit dit en passant, sont toujours les plus pressés. Il adressait la parole à tout le monde, saluait tout ceux qu'il rencontrait et avait une manière cordiale et emphatique de mettre la main à son chapeau et de dire: "bonjour, monsieur."

Il avait la voix sonore, la parole brève et animée; mais sa vivacité venait plutôt de l'esprit que du cœur; il était plus agréable qu'émouvant, plus habile que profond.

Il était tendre et compatissant pour les souffrances humaines, aimait à rendre service, donnait volontiers des conseils aux jeunes avocats et faisait une foule d'aumônes secrètes. Son cœur était aussi modeste que son esprit, il avait encore moins la vanité du bien qu'il faisait que des succès qu'il remportait.

Il témoigna toujours une grande reconnaissance au Rév. M. Normandin, ancien supérieur du collège de l'Assomption, qui avait beaucoup aidé sa mère à lui faire finir son cours d'études. Il donnait depuis des années une pension de dix piastres par mois à un vieillard qui avait montré beaucoup de sympathie à sa mère et lui avait donné souvent de l'argent pour qu'il pût s'acheter des livres.

Quand il pouvait secouer le joug des affaires, échapper aux soucis de la profession, il était le plus aimable, le plus gai et le plus spirituel des hommes; ses discours faisaient les délices des banquets et des réunions auxquelles il assistait; personne n'avait plus que lui le mot de la situation.

Est-il étonnant, maintenant, qu'on regrette un pareil homme, que sa mort soit considérée comme une perte si considérable pour ses amis, pour sa famille, pour la société? Que ne pouvait-on pas attendre encore d'un cœur aussi bien fait, d'un esprit aussi distingué? Il y avait longtemps que ses amis, s'apercevant de l'altération de sa santé, lui conseillaient le repos; mais, comme tous les hommes qui se sont livrés toute leur vie au travail, il ne pouvait se séparer de son bureau, il remettait à plus tard. Quand il se décida à renoncer à la profession, il était trop tard.

Sa maladie jeta l'anxiété dans toutes les âmes, mais on ne pouvait croire qu'il mourrait.

Deux semaines avant sa mort, un vieil Irlandais demanda à le voir. On le conduisit à la chambre du malade dont la pâleur et l'air épuisé l'émeurent immédiatement. Mais lorsque M. Cassidy voulut lui parler, le bon vieillard fut tellement touché de le voir si oppressé qu'il fondit en larmes, et se jetant à genoux, il s'écria: "Mon Dieu, rendez donc la santé à M. Cassidy," et il quitta la maison sans pouvoir dire un mot de plus.

Mais, lui, calme et réfléchi, ne s'occupa une fois qu'il se vit en danger, que de bien mourir. La chose lui fut facile, car, depuis plusieurs années, il avait peu de chose à se reprocher.

Ayant appris que sa famille faisait une neuvaine pour sa guérison, il dit: "C'est bien, je ne refuse pas de vivre, mais à la condition que je vive bien."

Spirituel et original jusque dans la mort, il disait à M. Duhamel: "Eh bien! mon cher Joe, nous avons fait beau coup d'exceptions et pris bien des appels dans notre vie, mais je m'en vais dans un lieu où il n'y a que des jugements sans appels..... c'est sérieux."

M. Cassidy est mort célibataire; il regrettrait de ne s'être pas marié plus jeune; il avouait que le mariage seul est la force de la jeunesse et la joie de l'âge mur.

Il laisse tous ses biens à son frère, M. John Cassidy, riche marchand de cette ville, avec qui il vivait depuis la mort de sa mère.

Il semble qu'il n'est pas mort, qu'on le verra encore; il est des hommes dont la vue et la parole font du bien, dont l'existence est un bonheur pour tout le monde.

Pourtant, c'est bien vrai qu'il est mort; les milliers de personnes qui ont accompagné ses restes mortels jusqu'à sa dernière demeure en sont témoins. En voyant cette foule en deuil se presser autour de sa tombe, on se disait avec consolation: que même ici-bas il est une récompense pour les bons citoyens.

Puisse l'autre monde être bon pour lui comme il l'a été pour celui-ci!

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

Le seul fait important de la semaine dernière a été l'autorisation donnée par l'Assemblée Nationale au général L'Amirault de poursuivre le radical Ranc pour la part qu'il a prise dans les troubles de la Commune. Les républicains conservateurs ont voté la plupart avec les monarchistes sur cette question. Ce vote est significatif, il prouve que parmi les républicains comme parmi les monarchistes il y a des gens d'ordre et de principe, et que si le radicalisme levait sérieusement la tête il y aurait pour l'abattre une forte coalition.

ROME.

Le sénat a passé par 68 voix contre 20, le bill de suppression des corporations religieuses. Cette mesure n'attend que la sanction royale pour avoir force de loi.

18 juin.—L'ex-reine Isabelle d'Espagne est arrivée à Rome. On s'attend que le pape va lancer un autre décret d'excommunication contre Victor-Emmanuel.

PRUSSE.

L'Union publie une rumeur venant de Berlin, annonçant que l'empereur Guillaume est incapable de remplir ses devoirs et que le Prince de la Couronne Frédéric-Guillaume sera proclamé régent.

ESPAGNE.

Là c'est toujours l'anarchie, le désordre en permanence. Presque tous les jours on renverse un gouvernement. Castelar travaille, dit-on, à fonder une constitution en tout semblable à celle des États-Unis.

LE CHOLÉRA.

Le choléra fait des progrès aux États-Unis, du Sud il se dirige vers le Nord et jette la terreur et la mort sur son passage. Il ne faut pas s'effrayer, mais se tenir prêt.

RUSSIE.

L'armée russe marche de victoire en victoire; elle n'est plus qu'à quelques milles de Khiva.

* *

Une nouvelle convention postale vient d'être signée entre l'Angleterre et les États-Unis, par laquelle il est décidé que les cartes-postes pourront être échangées entre le Canada et les États-Unis et que le prix de port ne sera que de deux centins invariablement payables d'avance en collant un timbre de 1 ct. sur la carte.

C'est une facilité nouvelle qui, sans doute, sera fort appréciée du public.

EXTRAIT DE LA LETTRE DES PÈRES DU CONCILE PROVINCIAL.

DES ÉLECTIONS.

Déjà, N. T. C. F., dans les décrets des Conciles précédents et dans un grand nombre de circulaires et de mandements particuliers, nous vous avons mis en garde contre les désordres nombreux dont les élections sont la trop fréquente occasion.

Nous le disons ici avec une profonde douleur, ce mal affreux, bien loin de diminuer, semble prendre de nouveaux accroissements. Les hommes appelés à gouverner l'État n'en sont pas moins émus que vos pasteurs: ils ont fait des lois nouvelles pour mettre un frein à ces désordres, qui menacent d'ébranler la société civile jusque dans ses fondements; nous venons à notre tour, non pas pour proposer des lois nouvelles, mais pour mettre devant les yeux les règles immuables que la sagesse divine a posées comme les bases essentielles de toute société; règles tellement nécessaires que, si l'on s'en écarte, la société civile ne peut avoir ni repos, ni sécurité, comme le prouvent les agitations perpétuelles auxquelles sont en proie certains peuples de l'Europe.

Dieu est le maître des peuples comme des individus: il jugera les uns et les autres avec une inexorable justice.

Dieu est le maître de ceux qui gouvernent comme de ceux qui sont gouvernés: et à tous il demandera un compte sévère de leur conduite publique et privée.

Dieu est le maître des candidats et des électeurs: et il entrera en jugement avec les uns et avec les autres. Pourquoi les candidats ne prendraient-ils pas ensemble un engagement sérieux et mutuel de ne donner, pour gagner leur élection, ni argent, ni boisson? L'intérêt particulier est ici en parfait accord avec la loi civile et la loi divine elle-même, pour conseiller ce moyen de mettre un terme à bien des désordres. Parmi les électeurs, il se trouve encore assez d'honnêtes gens pour forcer les candidats à suivre cette ligne de conduite.

Il ne suffit pas à un candidat pour échapper à la vengeance divine, d'avoir de bons principes et de bonnes intentions; il faut aussi, de toute nécessité, que les moyens qu'il emploie pour se faire élire, soient irréprochables. La violence est un attentat à la liberté de ses concitoyens; la calomnie et la médisance sont réprouvées par la morale: la corruption déshonore celui qui se vend et celui qui l'achète; l'intempérance dégrade l'homme au-dessous de la brute; toujours le parjure est un crime abominable.

Hélas! hélas! N. T. C. F., n'est-il pas vrai que, dans les

temps d'élections, on se croit permis de tout dire, de tout faire, pour arriver au but que l'on se propose! *Malheur à celui par qui vient le scandale*, dit Jésus-Christ. (Mat., xviii, 7.) Si le moindre scandale est en abomination, devant le Seigneur, que faut-il penser de celui qui, pour se faire élire, promène le scandale de l'extrémité d'un comté à l'autre par l'intempérance, par la calomnie ou la médisance, par la violence, par la corruption, par le parjure! Nous ne craignons pas de le dire, N. T. C. F., les plus coupables sont ceux qui mettent la tentation sous les yeux de leurs semblables. Ceux qui se vendent sont coupables, mais plus criminels encore sont ceux qui achètent. Ceux qui s'enivrent sont coupables; mais plus criminels ne seraient-ils pas ceux qui fournissent les liqueurs enivrantes? Ceux qui se parjurent font un outrage épouvantable à la majesté divine: que dire de celui qui, pour une pièce de monnaie, ou pour quelque chose de plus vil encore, vend sa conscience et ose, en face du ciel et de la terre, jurer contrairement à la vérité et outrager la religion, la société, la conscience, la vérité, la justice et la majesté divine elle-même. Mille fois malheur à celui qui pousse son semblable à cette impiété sacrilège, et se sert du nom saint et terrible de Dieu, comme d'un vil instrument pour arriver à ses fins!

Anazie et Saphire, pour avoir dit un simple mensonge, furent frappés de mort par la foudre divine: quel châtement mérite donc le parjure!

Plusieurs traits, que nous lisons dans les annales des peuples, nous font voir ce que Dieu pense du parjure. En 1845, un homme accusé de vol offrit de jurer qu'il n'était pas coupable: mais, comme on ne voulait pas accepter son serment, à cause de sa mauvaise réputation, il jura de son propre chef, en s'écriant: Que le premier orage qui éclatera m'écrase si je suis coupable! Quelques jours après il est foudroyé au milieu de ses quatre enfants, qui sont épargnés. Ailleurs, c'est un homme frappé de mort en plein marché, pendant qu'il se parjurait pour vendre ses marchandises plus cher.

En Angleterre, une femme jura d'avoir payé ce qu'elle avait acheté; elle tomba morte à l'instant même, et, en faisant l'enquête, les magistrats trouvèrent dans sa main la petite pièce de monnaie qu'elle avait voulu épargner par son serment. On a élevé un monument sur l'endroit qui avait été le théâtre du crime et de sa punition exemplaire.

Ces châtements temporels, tout effrayants qu'ils sont, ne sont pourtant rien en comparaison de l'éternelle et épouvantable punition que la justice divine réserve en enfer aux parjures impénitents, et à ceux qui induisent leurs semblables à commettre cette énormité.

La religion et le bien de la société civile sont donc d'accord pour exiger que les candidats qui briguent les suffrages de leurs concitoyens, se fassent un devoir rigoureux de respecter les lois divines et humaines. Il y va de l'avenir de leur conscience et de leur honneur, il y va de l'avenir de la religion et de la patrie.

C'est en vain que nous exhortons les électeurs à éviter tous les désordres, si la tentation leur vient de ceux-là même qui aspirent à la charge de faire des lois pour le bon gouvernement de la société. *Prétez l'oreille à mes paroles*, dit le livre de la Sagesse, (Chap. vi) *O vous qui gouvernez la multitude! considérez que vous avez reçu la puissance du Très-Haut, qui interrogera vos œuvres, scrutera même vos pensées: parce qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas gardé la loi de la justice, ni marché selon sa volonté. Aussi viendra-t-il à vous d'une manière effroyable, pour vous juger avec une extrême rigueur.*

C'est en vain également que nos législateurs établiront des lois sur cette matière, s'ils sont les premiers à les violer.

Nous faisons donc appel à tous les hommes de bien, afin de travailler tous ensemble à arrêter un mal qui menace d'entraîner notre chère et commune patrie dans un abîme sans fond, et de perdre, pour l'éternité, une multitude d'âmes rachetées par le sang précieux de notre Divin Sauveur. Le nombre de ceux qui veulent sincèrement le bonheur de la patrie et le respect des saintes lois de la religion, est encore assez grand pour imposer à tout candidat, comme une condition absolue, le respect des lois divines et humaines dans les moyens qu'il emploiera pour se faire élire.

SOLENNITÉ RELIGIEUSE AU COLLEGE DE NOTRE-DAME, CÔTE-DES-NEIGES.

MM. les Rédacteurs,

Il y a quelques jours, Mgr. Fabre, Evêque de Gratianopolis, assisté d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux du Collège de Notre-Dame, Côte-des-Neiges, administra successivement les Sacraments du Baptême, de la Confirmation et de la Première Communion à quarante-et-un élèves de cette belle Institution. Deux charmants petits garçons, soigneusement préparés d'avance par les religieux, reçurent simultanément, le Baptême, vingt-et-un la Confirmation et vingt élèves la Première Communion de la main pastorale de Sa Grandeur.

Après avoir dit la messe, Monseigneur adressa, tant en français qu'en anglais, une courte mais émouvante allocution aux élèves, qu'il termina par la bénédiction pastorale.

Un magnifique déjeuner avait été préparé au réfectoire. Monseigneur y présida et y parla avec effusion à tout le monde. Du déjeuner on se prépara à se rendre au jardin, mais le passage s'en trouvait déjà intercepté par les élèves qui étaient rangés des deux côtés de l'orgue qu'on avait descendu de la chapelle.

A l'apparition de Sa Grandeur, les élèves entonnèrent un chant paraissant d'autant plus magnifique qu'on ne s'y atten-

daît pas. Cette scène fit une vive impression sur tout l'auditoire.

Le chant terminé, deux adresses, l'une en français, l'autre en anglais, furent lues et remises par deux élèves à Sa Grandeur, ainsi que deux admirables bouquets que chacun des deux nouveaux baptisés, vêtus de blanc, vinrent lui offrir.

D'une voix remplie d'émotion, Monseigneur, adressa en français d'abord en anglais ensuite, ses remerciements aux élèves, et sa bénédiction fut la conclusion de cette période des fêtes du jour.

Presqu'au même instant, on vit arriver dans la cour une petite voiture attelée d'un cheval. Impatients de connaître l'objet de la visite, nous entourâmes la voiture, et l'on nous dit que M. George Desbarats, ayant eu vent de la solennité, voulait en perpétuer le souvenir par une photographie. Aussitôt on se rangea, on forma un groupe dont Monseigneur, les ecclésiastiques qui l'accompagnaient et le Supérieur du Collège, composèrent le noyau.

On crut tout terminé là; mais, non. L'aimable Père Gastineau, Supérieur du Collège, et le Frère Aldéric, avec cette charmante simplicité et cette politesse naturelle qu'on leur connaît, vinrent nous annoncer que le dîner était prêt! On s'était déjà préparé au départ, mais il fallut se rendre,—et l'on se rendit. Comme au déjeuner Sa Grandeur fut prodigue de bonnes paroles pour tous. Après ce second repas, qui en beauté surpassait encore le premier, on alla au salut chanté par Monseigneur. Une demi-heure plus tard, Sa Grandeur quitta le collège, se rendant à celui de St. Laurent.

Nous ne pouvons, à l'occasion de cette solennité nous dispenser, MM. les Rédacteurs, d'appeler l'attention publique sur cette utile et, disons-le, charitable Institution. En effet, de tous les établissements d'éducation, il n'en est pas, pensons-nous, qui éveillent plus de sympathie, qui méritent plus d'intérêt que le Collège de Notre-Dame, Côte-des-Neiges. Situé au haut de la montagne, à l'ombre du feuillage des arbres séculaires qui peuplent cette espèce de Paradis terrestre; loin de Montréal par sa position topographique, près de Montréal par la facilité d'accès, cet établissement, dirigé avec un dévouement sans exemple, par les Religieux de Ste. Croix, quoique comparativement jeune, a déjà acquis des titres certains à la reconnaissance du public. C'est dans cette institution que, par un prix pour ainsi dire nominal et sans distinction de religion, les enfants depuis l'âge de cinq jusqu'à l'âge de onze ans reçoivent, à côté d'une éducation graduée, tous les soins touchants auxquels on les avait habitués au foyer domestique.

La situation agréable; l'air pur qu'on y respire; les soins assidus des religieux dévoués à la tâche difficile et délicate qu'ils se sont imposée; la facilité de communication des parents avec l'Institution, tout, d'ailleurs, promet un avenir prospère à cet établissement sans rival dans son genre; et, certes, si le succès prompt et mérité doit dépendre de nos vœux et de notre intérêt particulier, il ne leur fera pas défaut.

Agréés, etc.,

HENRI WESTERLINCK et autres.

Montréal, le 20 Juin 1873.

M. Gibbs, de South Ontario, remplace M. Hincks; l'opposition a lancé contre lui M. Holden; l'élection va être chaude.

CONSOMPTION RAPIDE GUÉRIE PAR L'HYPHOPHOSPHITE DE FELLOWS,

CARBONAR, TERRENEUVE, 3 JAN., 1871.

M. JAMES I. FELLOWS.

CHER MONSIEUR,—Je vins dans ce pays en mai, 1869. Je trouvais un de mes compatriotes souffrant de quelque maladie des poumons. Je recommandai votre sirop, et le demandai chez les Droguistes au Havre-de-grâce, mais ils pensèrent que j'inventais le nom. Cependant, en Avril, 1870, M. Edgar Joyce, s'affaissa rapidement avec tous les symptômes de consommation rapide, de sorte qu'il était incapable de traverser la chambre, point d'appétit, des douleurs dans le côté gauche, le système nerveux relâché, une toux sèche, irritante, etc. J'appris heureusement qu'on pouvait se procurer votre sirop chez M. Dearing, à St. Jean, et j'en achetai aussitôt (j'en fis voir à W. H. Thompson qui en fit venir de suite) Ceci se passait dans l'après-midi de mardi; dans la nuit il prit la dose prescrite, et le matin il remarqua les résultats mentionnés sur l'enveloppe. Son appétit revint promptement, et un des meilleurs, aussi; la toux sèche, et déchirante se changea en attaques plus rares mais violentes, et enfin, disparut complètement, les douleurs dans le côté cessèrent de se faire sentir, sa main reprit sa fermeté ordinaire, et avant de finir dix bouteilles sa santé était parfaitement rétablie, et aujourd'hui il n'y a pas une seule personne mieux portante que lui sur nos rues; et tous sont d'opinion que s'il n'avait pas eu le bonheur d'employer votre estimable Sirop d'Hypophosphite il serait maintenant dans la tombe.

Il me trouvais chez W. H. Thompson lorsque votre premier envoi arriva, et en pris aussitôt quatre bouteilles au Labrador, ce qu'il désirait vivement de faire lui-même, mais n'avait pas occasion de s'en servir lui-même. Il ne donne jamais, ni ne recommande d'autres médecines que les vôtres. Je l'ai aussi recommandé à un poitrinaire, mais n'ai pas entendu parlé de lui depuis, vu qu'il demeure dans une partie éloignée de l'île. Espérant que ceci vous donnera quelque encouragement.

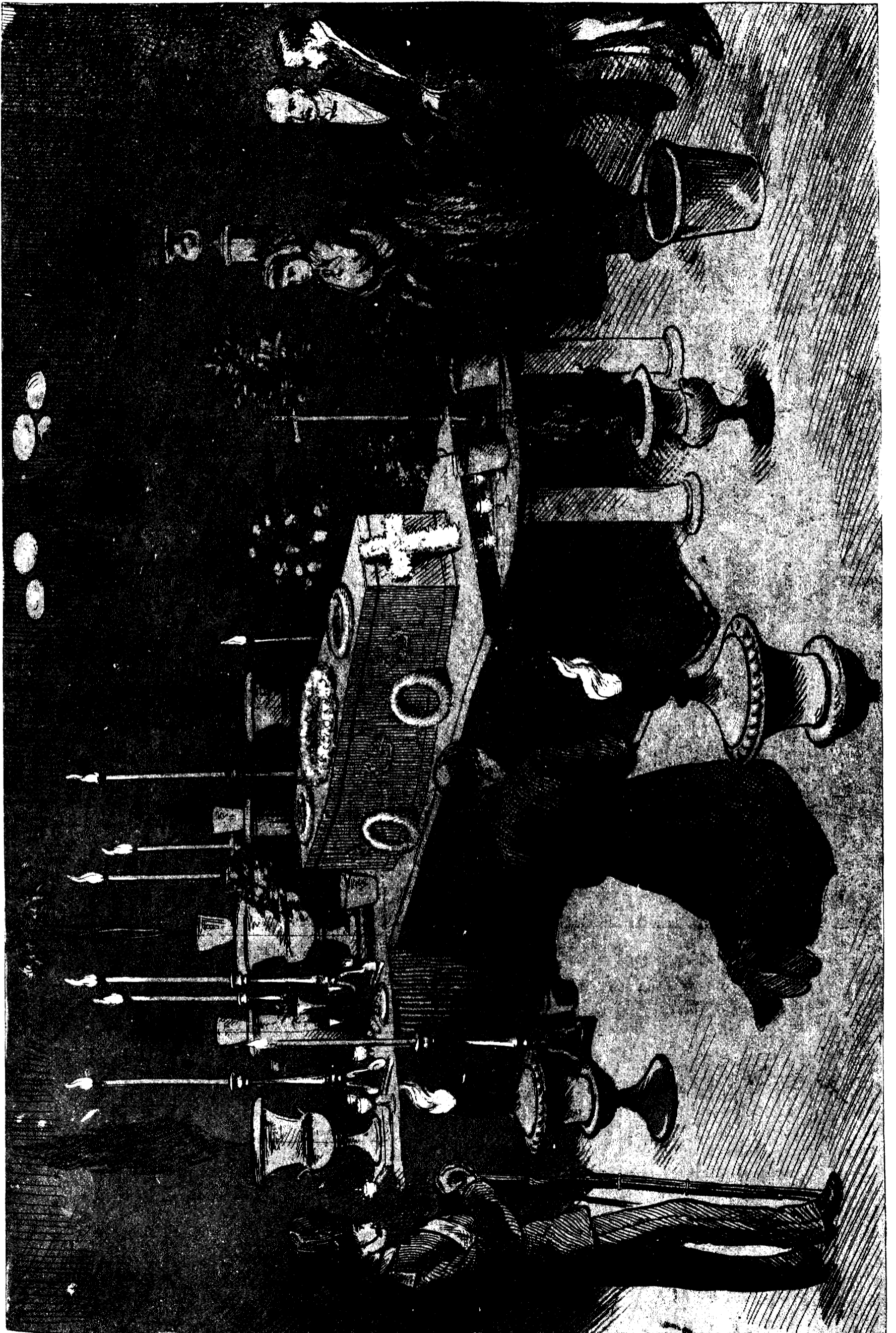
Je demeure votre, etc.

D. H. BURRIGE.

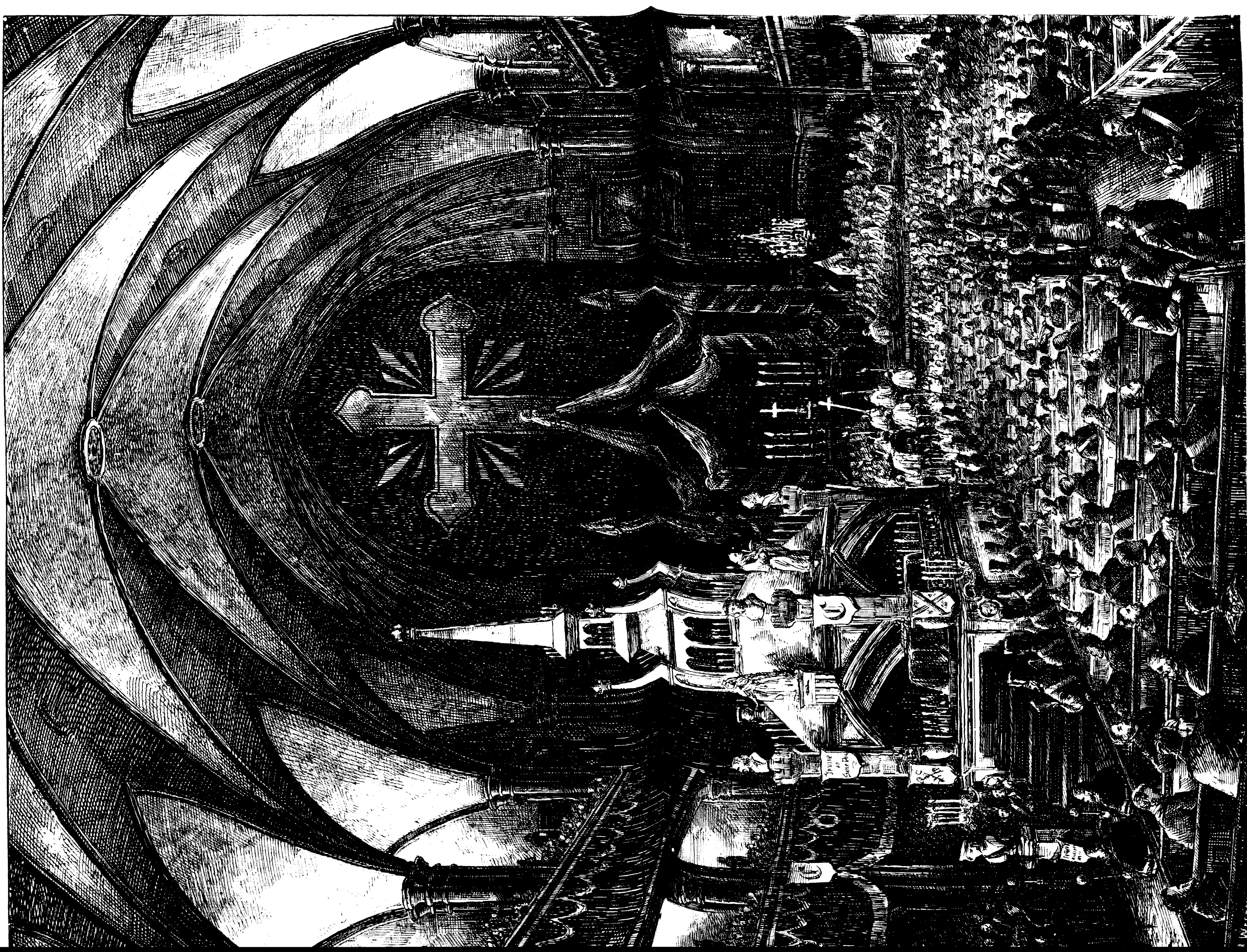
Le Liquide Rhumatique de Jacobs est d'une valeur incalculable.

NOS GRAVURES.

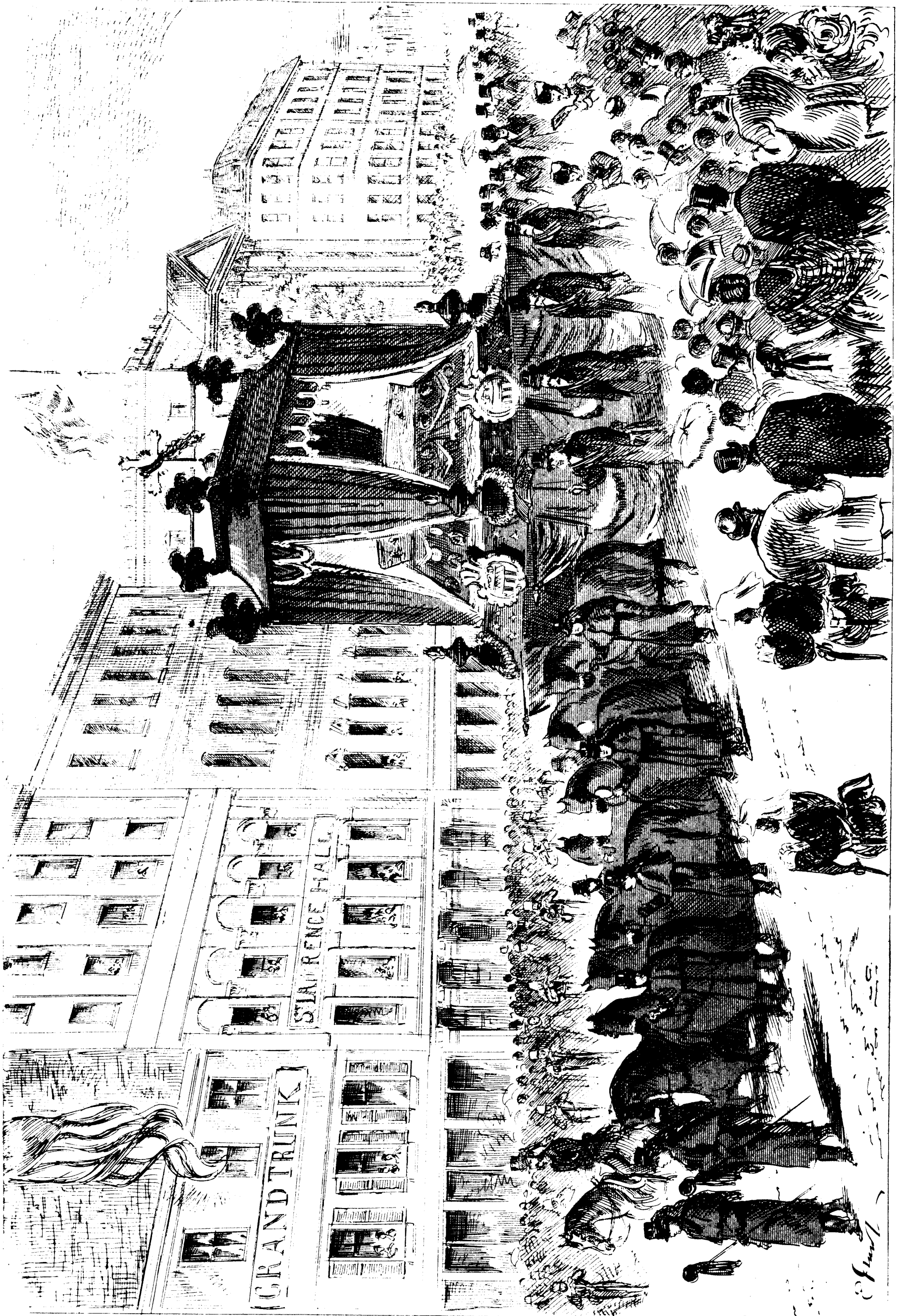
Voir le dernier numéro de *L'Opinion Publique*.



MONTRÉAL.—LES FUNÉRAILLES DE SIR GEO. E. CARTIER.—LA CHAPELLE ARDENTE AU PALAIS DE JUSTICE



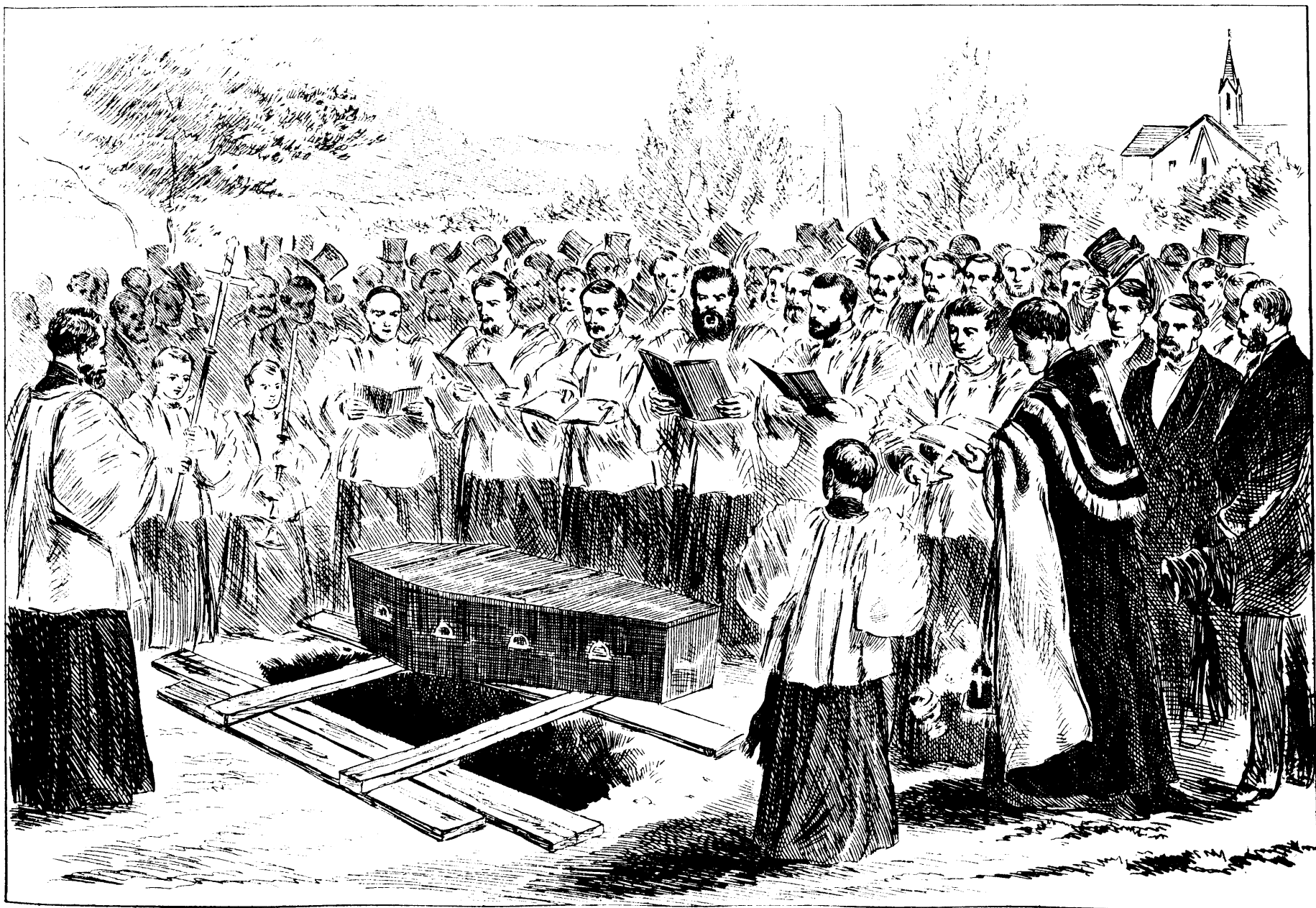
MONTREAL.—LES FUNERAILLES DE SIR GEO. E. CARTIER.—LE SERVICE A L'EGLISE PAROISSIALE.



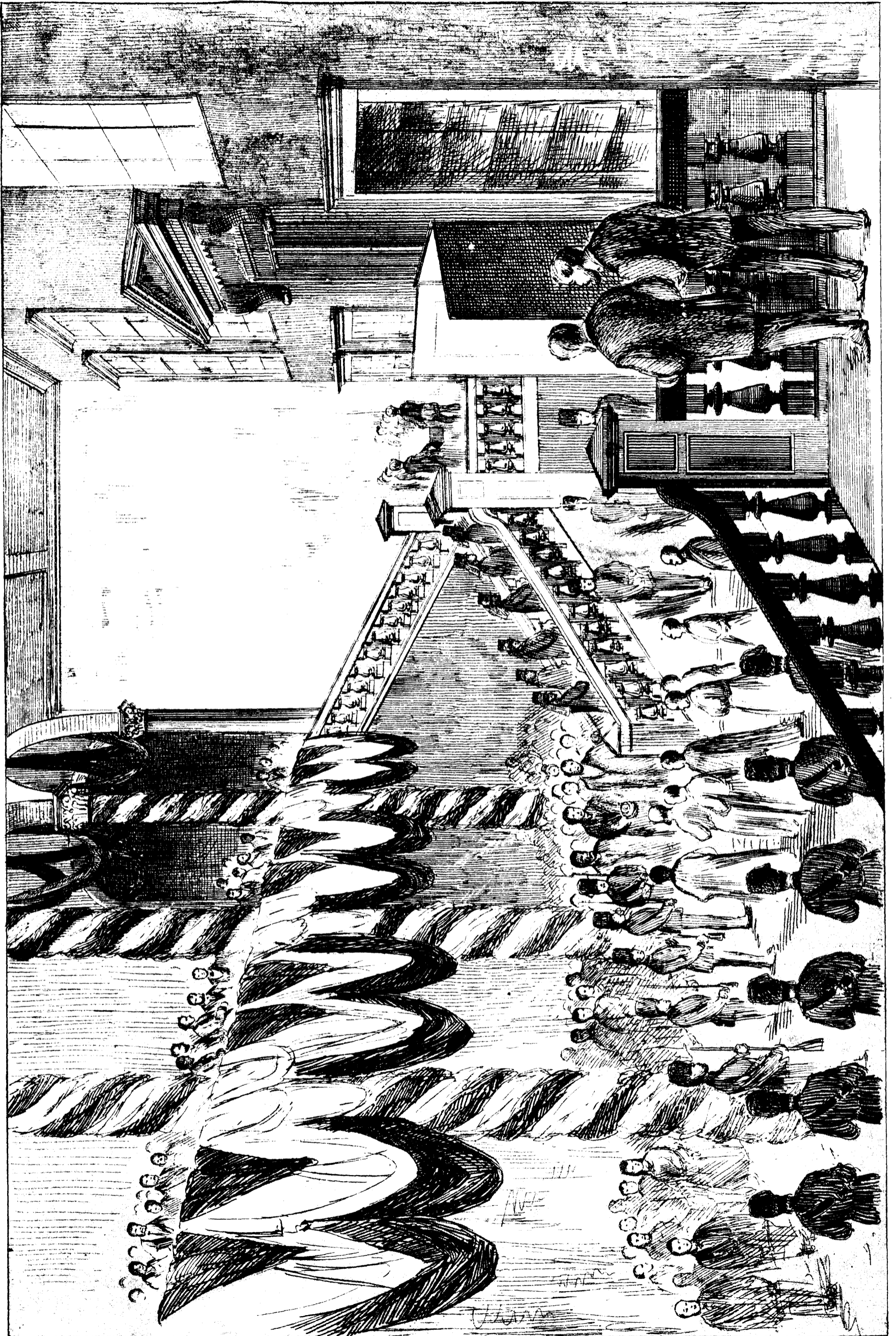
MONTRÉAL.—LES FUNÉRAILLES DE SIR GEO. E. CARTIER.—LA PROCESSION DÉFILANT SUR LA RUE ST. JACQUES.



FEU F. CASSIDY, ECR., C. R., M. P. P., EX-MAIRE DE MONTREAL.



MONTREAL — LES FUNÉRAILLES DE SIR GEO. E. CARTIER. — SCÈNE AU CIMETIÈRE DE LA COTE DES NEIGES.



MONTREAL.—LES FUNÉRAILLES DE SIR GEO. E. CARTIER.—LES DÉCORATIONS DE LA GRANDE SALLE DU PALAIS DE JUSTICE.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 26 JUIN, 1873.

CA ET LA.

LES ÉLECTIONS.

Nous appelons l'attention toute spéciale de nos compatriotes sur cette partie de la lettre des Pères du dernier concile provincial dans laquelle il est question de la corruption électorale. Disons en passant qu'il n'y aura qu'une voix parmi ceux qui aiment leur pays pour approuver tout ce que nos prêtres et nos évêques jugeront à propos de faire dans le but de mettre fin à la corruption électorale. Ils ne pourront jamais trop faire pour arrêter ce fléau, et leur zèle sous ce rapport ne sera blâmé par personne. Le bien que les hommes publics peuvent faire n'est point compensé par le mal qu'ils font en achetant les consciences. L'Etat n'a pas de lois assez sévères et l'Eglise de foudres trop terribles pour châtier les crimes qui se commettent en temps d'élections. Rien de plus odieux que la corruption électorale, car elle s'attaque à Dieu lui-même en engendrant le parjure, pervertit la conscience et le sens moral d'un peuple, éteint le foyer du patriotisme et rend une nation indigne de jouir de cette liberté politique dont il est si fier.

LA ST. JEAN-BAPTISTE.

La St. Jean-Baptiste a été célébrée, dimanche dernier, à l'Eglise Notre-Dame. Le chant, la musique, les décorations étaient magnifiques. Le sermon de circonstance fut fait par M. Troie, professeur de philosophie au séminaire de Montréal. Ce sermon se distinguait par la force, la logique et la justesse des idées. On voit que M. Troie cultive la philosophie.

Après la messe, les officiers de la St. Jean-Baptiste se rendirent au Cabinet de Lecture Paroissial où M. Coursol, président de la société, fit quelques excellentes remarques. Il dit en terminant qu'il espérait que l'année prochaine on célébrerait la St. Jean-Baptiste avec autant d'éclat que les années précédentes. Ce n'est pas difficile. M. Brunet, qui remplaçait, ce jour-là, le regretté M. Cassidy, comme pro-maire, dit aussi quelques mots, et M. Rousselot mit le bouquet à la fête par un joli petit discours.

La *Minerve* publiait, la semaine dernière, une circulaire de Mgr. de Montréal, qui a fait sensation. Sa Grandeur y dénonce l'ouvrage que Desaulles vient de publier, reproche à la *Minerve* d'en avoir reproduit une partie et l'avertit en même temps que si elle ne rétracte pas les erreurs qu'elle a exprimées dans un article publié, il y a trois ans, il en défendra la lecture.

La *Minerve* répond qu'elle est prête à rétracter toutes les erreurs qu'elle peut avoir commises, mais elle dit qu'elle n'a jamais exprimé d'autres doctrines que celles renfermées dans la conférence du révérend M. Raymond, que Rome vient d'approuver. Les choses se compliquent.

BIOGRAPHIES.

M. Darveau vient de mettre en vente un volume de biographies. Nous ferons l'appréciation de cet ouvrage dans notre prochain numéro. En attendant, nous conseillons à ceux qui veulent venir en aide à un ancien journaliste devenu infirme, d'acheter ce volume qui est en vente chez les libraires. Allons! une bonne action! Que ses anciens amis pensent à lui. Il y a des défauts dans ce volume de biographies, mais il y a aussi du talent, du travail et des choses fort intéressantes.

La ville de Nicolet a payé son tribut à *L'Opinion Publique*. Avec les nouveaux abonnés que notre agent M. Dumas vient de nous envoyer, nous en comptons près de quatre-vingt-dix dans cette localité. Nos meilleurs remerciements à qui de droit.

Mademoiselle Lailamme que M. Mathieu a rendue célèbre, vient de se marier avec M. Cartier, de St. Antoine. C'était le meilleur moyen d'avoir la paix.

L. O. D.

LA COUR D'APPEL.

On lit dans le *Chronicle*:

Il est pénible, mais il est nécessaire d'appeler les choses par leur nom. Nous croyons que la Cour du Banc de la Reine, telle qu'elle est à présent constituée, est la pire de toutes celles qui aient existé dans les domaines de l'Empire britannique, depuis cent ans. L'âge et l'irritabilité du tempérament empêchent un membre d'écouter; une surdité presque totale empêche le second d'entendre; des habitudes d'intempérance qui ne se manifestent que trop souvent même sur le banc en rendent un autre fatalement impropre. Pis que cela à Montréal, puisqu'on impute ouvertement la corruption à cette Cour. Nous ne croyons pas à cette accusation pour l'honneur du nom britannique, mais, ce qu'il y a de vrai, c'est que la Cour, telle qu'elle est, a irrévocablement et justement perdu la confiance et le respect de la société, et nous invitons, conséquemment, ses membres à se démettre de suite de leurs fonctions, sinon nous appelons l'intervention immédiate du Parlement.

Il est triste qu'on puisse dire de pareilles choses.

M. DESSANE.

La mort de M. Dessane a provoqué de profonds et sincères regrets dans la ville de Québec. M. Dessane était un musicien distingué, un artiste plein d'amour pour son art. M. Dessane venait de France où il naquit en 1828. Il fut pendant seize ans organiste à la cathédrale de Québec et depuis 1869 il était à l'église de St. Roch.

Il a composé une grande messe avec orchestre, un *Regina Cæli* et un grand nombre de valses, quadrilles et polkas.

AU FIL DE LA PLUME.

Je viens de lire de curieuses et intéressantes statistiques sur la presse de Londres. Il y a plus de 280 journaux publiés dans la métropole, 17 sont quotidiens, 11 paraissent le matin, 4 le soir, 2 le matin et le soir. Le *Commercial Daily Chronicle* est le plus ancien journal quotidien de Londres, ayant commencé à paraître en 1726. Viennent ensuite le *Public Ledger* en 1759, le *Morning Post* en 1772, le *Times* en 1788, le *Morning Advertiser* en 1794. De ces quotidiens 5 ont une politique libérale, 2 sont conservateurs, 3 sont neutres; le *Morning Post* s'appelle religieux et whig, l'*Echo* est indépendant, le *Times* a pris pour motto—l'Eglise d'Angleterre en religion, le libre-échange dans le commerce, en politique il varie comme le thermomètre.

Le plus ancien journal de Londres est le *London Gazette*, propriété du gouvernement et établi le 7 novembre 1665.

Les journaux de Boston publiaient il y a quelque temps un avis annonçant la vente à l'encan de la propriété Dexter, à New-Buryport. Cette annonce nous met en mémoire ce que nous lisions il y a quelques années sur le compte de Lord Timothy Dexter, le premier des Dexter qui habitèrent la propriété vendue. Ce Timothy Dexter était un marchand de Boston, excentrique dans ses manières, ajoutant foi à toutes les opinions, ambitieux on ne peut plus. Ses amis prenaient plaisir à le mystifier, et après maintes épreuves il était toujours crédule à l'excès. Curieux effets du hasard, cette crédulité lui valut sa fortune.

Rencontrant un jour une connaissance, Dexter lui demande un moyen de réaliser de gros bénéfices; l'ami lui conseille d'envoyer une cargaison de casseroles aux Indes occidentales, et s'en va raconter le tour aux autres amis de Dexter. Ce dernier fait de suite fabriquer cinq cent mille casseroles, qui, contrairement aux prévisions des amis de Dexter, se vendirent avec de grands profits aux raffineries de sucre. Une autre fois, on lui suggéra d'envoyer une cargaison de bonnets de nuit en laine rouge, sur les côtes de la Guinée; il le fit et réalisa d'énormes bénéfices. Ses amis voyant que leurs farces étaient prises au sérieux et tournaient heureusement au profit de Dexter, résolurent de le mystifier par une nouvelle impossible.

On vint lui annoncer que toutes les baleines mouraient et que chaque marée en apportait des multitudes sur les rivages. Dexter parcourut Boston, New-York et Philadelphie—et acheta en 10 jours tous les os de baleine qui se trouvent chez les marchands en gros. L'article devient rare et Dexter s'en défait avec des profits considérables. Devenu riche, il acheta la propriété de New-Buryport, qu'il enrichit considérablement. Il eut l'ambition de devenir auteur et fit publier un livre intitulé "Salade pour les savants."

Comme il ne connaissait point la ponctuation, il fit imprimer 10 pages, à la fin du volume, remplies de points, virgules, etc., etc., et dans sa préface, il recommandait au lecteur d'épicer sa lecture à son goût avec les 10 pages de ponctuation de la fin.

La propriété Dexter est un des plus beaux points de vue de la Nouvelle-Angleterre.

M. Antoine Langelier, ci-devant de St. Hyacinthe, P. Q., et maintenant à Concord, N. H., vient d'obtenir une patente du gouvernement américain pour un accouplement de chars. Par le mécanisme de M. Langelier, deux chars en se frappant s'accouplent d'eux-mêmes.

Le génie éminemment inventif de notre compatriote ne s'est pas arrêté là. Il vient de filer une application pour deux autres patentes, une pour un autre accouplement moins compliqué que le premier et qui surpasse de beaucoup, vu la modicité du prix et la commodité, le fameux accouplement de Miller;—l'autre est pour un frein qui sera un rival au célèbre frein Westinghouse. Par le système Langelier un serre-frein peut arrêter tous les chars qui font suite à celui sur lequel il se trouve en position.

Les inventions de M. Langelier ont été admirées par des connaisseurs et nul doute que ce monsieur verra ses efforts couronnés de brillants succès.

Le climat du New-Hampshire est passablement froid comme vous pouvez vous en convaincre par ce fait. Le 5 juin, à Salisbury, on voyait un banc de neige de 24 verges en carré et de huit pieds de hauteur.

FERD. GAGNON.

ANTI-CHOLÉRIQUE DU DR. CREVIER.

Ce remède célèbre, dont l'efficacité est attestée par des prêtres, des médecins et des milliers de personnes, est plus nécessaire que jamais.

A vendre au laboratoire du Dr. Crevier, No. 44, Rue Bonsecours, et chez MM. Devins & Bolton, pharmaciens, Rue Notre-Dame, Montréal. 4-25d

TÉMOIGNAGE D'ESTIME.

Tous les typographes de l'établissement de M. Desbarats se réunissaient, mercredi de la semaine dernière, pour offrir un témoignage de sympathie à M. Bureau, à l'occasion de son départ de la maison Desbarats. Il y avait au-dessus de trente ans que M. Bureau était dans cette maison; il en sort pour aller ouvrir un atelier d'imprimerie à Ottawa. Le cadeau qu'on lui a donné est une superbe canne à poignée d'argent avec l'inscription suivante: Présenté à M. Joseph Bureau par les typographes de la maison Desbarats, 18 juin 1873.

Voici l'adresse qui lui fut lue par M. Harwood, un des plus anciens employés de l'établissement:

Montréal, 18 juin, 1873.

A JOSEPH BUREAU, Ecr.,

Monsieur,

Nous avons appris avec regret la nouvelle de votre départ de cet établissement que vous avez gouverné depuis si longtemps avec sagesse et fiabilité, et c'est avec un sentiment de peine que nous nous trouvons séparés de vous.

Nous regrettons de ne pas avoir les moyens de vous exprimer d'une manière plus digne la haute estime dont vous jouissez parmi nous. Vous voudrez bien, toutefois, accepter ce léger cadeau que nous vous présentons comme marque de notre reconnaissance et comme souvenir de la bonne entente qui a toujours régné entre nous depuis de si longues années.

Nous vous souhaitons succès et prospérité dans vos entreprises et une heureuse santé pour les années qui vous restent encore à vivre.

Nous désirons aussi présenter à votre digne épouse et autres membres de votre famille nos profonds sentiments de respect et de dévouement.

Veuillez nous croire,

Monsieur,

Vos très-humbles et dévoués serviteurs,

LES EMPLOYÉS DU DÉPARTEMENT DE LA TYPOGRAPHIE DE LA MAISON DESBARATS.

CORRESPONDANCE.

Aux Rédacteurs de L'OPINION PUBLIQUE.

Mes chers amis,

Québec est en liesse. Le retour dans nos murs de Lord Dufferin et de sa famille qui a laissé de si agréables souvenirs à toute la population de notre vieille capitale, sans distinction de race ni de croyance, a été la cause d'une véritable jubilation. Auss. les fêtes ont elles commencé, dès samedi dernier, par une excursion à cheval de Québec à Lorette. Leurs Excellences étaient accompagnées d'une quarantaine de personnes, qui toutes sont revenues enchantées de leur promenade. On me dit qu'au retour Lord Dufferin s'est arrêté à plusieurs reprises, afin de faire remarquer à ses compagnons, les beautés du paysage qui se déroulaient à leurs yeux, disant en même temps qu'il n'avait jamais rien vu d'aussi attrayant. Si je faisais partie de l'entourage de Son Excellence, je lui conseillerais une promenade à St. Joachim, où les MM. du Séminaire, qui y possèdent une ferme magnifique, seraient, sans aucun doute, charmés de lui offrir l'hospitalité. Le paysage y est encore plus varié et plus beau qu'au retour de Lorette, et la seule vue des sept châteaux de Ste. Anne est plus que suffisante pour récompenser un étranger du trouble et des ennuis d'un voyage, qu'on peut difficilement faire en un seul jour, si l'on veut passer quelque temps à admirer chaque chose qui mérite l'attention.

Lundi a eu lieu à l'église anglicane, comme le télégraphe a dû vous l'annoncer, le baptême de la fille nouvellement née de Son Excellence. Le concours considérable de personnes qui se sont rendues à la cérémonie, a dû être pour Lord Dufferin et la comtesse un sûr gage de la sympathie de la population pour eux. Dans l'après-midi, Leurs Excellences ont reçu des visites à la citadelle. L'élite de la société québécoise s'y est rendue, et les nobles personnages y ont déployé toute leur courtoisie habituelle.

Mardi, dans l'après dîner, a eu lieu la distribution des prix au Couvent des Dames Ursulines. Leurs Excellences qui avaient accepté l'invitation de s'y rendre, ont rehaussé considérablement par leur présence l'éclat de la cérémonie. Les morceaux de chant et de musique instrumentale, intelligemment entremêlés des distributions de prix aux différentes classes de l'institution, ont été exécutés avec beaucoup de talent et d'ensemble. Lady Dufferin a distribué elle-même les prix si vaillamment gagnés pendant le cours de l'année, et placé sur la tête de quelques-unes des élèves qui terminaient leur dernier cours, les couronnes accordées au mérite et au talent. Mlle. LeMoine remercia, au nom de la communauté, Leurs Excellences de leur charmante visite, s'adressant en français à la comtesse, puis en anglais à Lord Dufferin. Celui-ci se leva alors et dans quelques phrases parfaitement dites, remercia au nom de l'auditoire, les vénérables Dames des quelques heures agréables qu'elles lui avait fait passer, les félicitant en même temps, sur les succès de l'éducation qu'elles procuraient à leurs élèves, succès dont nous venions tous d'être témoins.

Dans la soirée, l'Université Laval qui célébrait ce jour-là le 200ème anniversaire de la découverte du Mississippi, par le père Marquette, donnait une de ses plus belles séances littéraires et musicales. Le Gouverneur-Général et la Comtesse Dufferin qui, dès qu'il s'agit d'éducation ou de science, sont toujours prêts à payer de leur personne, s'y sont trouvés. Le Lieute-

UNE AUDIANCE DE PIE IX.

Un diplomate français, M. d'Iderville, a publié ses Souvenirs. Le récit de l'audience de congé qu'il obtint du Souverain Pontife, publié récemment par la Revue de la France, est une des plus touchantes et des plus remarquables pages qu'on ait écrites depuis longtemps sur Pie IX.

M. d'Iderville, qui était accompagné de sa femme et de son enfant, essayait de rassurer le Souverain Pontife et de l'amener à compter sur l'influence de l'impératrice. Le Pape l'interrompit avec tristesse et lui dit qu'il ne comptait que sur Dieu.

LIGNE DE VAPEURS DE LA MALLE ROYALE, DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA RIVIERE OUTAOUAIS.

Vapeur neuf en fer "Peerless," Capt. A. Bowie. Vap "Prince of Wales," Capt. H. W. Shepherd. "Queen Victoria," Capt. P. Y. Macdonald. "Princess," Capt. P. McGowan.

Les Passagers partent par les convois de 7 a. m. et 5 p. m. pour Lachine par le chemin de fer, et font connexion avec les vapeurs "Prince of Wales" et "Princess" pour Ottawa et places intermédiaires.

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE.

DE CUIVRE A l'usage des plombiers, ingénieurs et ouvriers. d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc.

HOTEL SAINT-LOUIS, KAMOURASKA

LE SOUSSIGNÉ informe les Touristes qu'il vient d'ouvrir le grand Hôtel tenu par Mme. Smith depuis six ans. Il a fait de cet établissement les réparations nécessaires pour qu'il demeure une maison de première classe.



ELARGISSEMENT DU CANAL LACHINE.

Avis aux Contracteurs. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Soussigné et endossées "Soumission pour le Canal Lachine" seront reçues à ce bureau, jusqu'à MARDI, le 26e jour de Juillet prochain.

Loterie Ville-Marie.

Dans le but de venir en aide à différentes Institutions Religieuses. 32,000 BILLETTS A \$1.00 Chaque.

Table with 2 columns: Prix and Valeur. It lists various prizes and their values, such as 'Une propriété [Rue du Bassin, Montréal]' valued at 5,000.00.

Table titled 'DONS' listing various donations for the construction of a cathedral, such as '1-A l'Evêque de Montréal, pour venir en aide à la construction de la cathédrale' valued at 2,000.00.

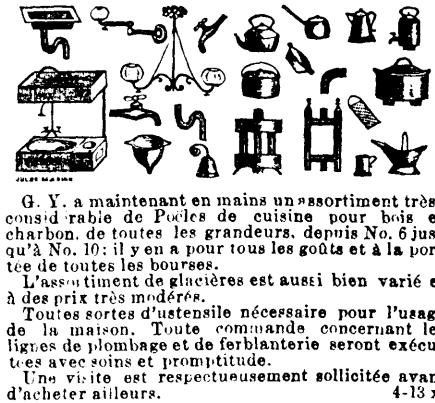
Des Agents responsables sont demandés. Chaque personne qui vendra dix billets aura le onzième gratis. Les argentés seront déposés entre les mains du Procureur de l'Evêque de Montréal.

Le Soussigné vient de commencer la publication, en langue anglaise, d'une revue mensuelle, portant le titre ci-dessus, destinée spécialement à faire connaître, au moyen de dessins et de spécifications les nouveaux brevets accordés par le Bureau des Patentes à Ottawa.

THE CANADIAN PATENT OFFICE RECORD AND MECHANICS' MAGAZINE.

LE SOUSSIGNÉ vient de commencer la publication, en langue anglaise, d'une revue mensuelle, portant le titre ci-dessus, destinée spécialement à faire connaître, au moyen de dessins et de spécifications les nouveaux brevets accordés par le Bureau des Patentes à Ottawa.

GEORGE YON, MARCHAND DE POELES, GLACIERES, REFRIGERATEURS; PLUMBIER ET FERBLANTIER.



POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMEE THE COOK'S FRIEND. NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES EPICIERRS RESPECTABLES.

ARTICLES POUR LA SAISON. BAINS, GLACIERES, SABOTIERS, COUVERTS EN FIL DE FER, POTS ET VASES pour Eau à la glace, CASSE-GLACE, etc., etc.

KAMOURASKA, KAMOURASKA. LES TOURISTES désirant retenir, pour la saison des BAINS, un MAGNIFIQUE LOGEMENT, pouvant recevoir une famille nombreuse, situé à proximité du Bureau de Poste et du Bureau de Télégraphe à Kamouraska, sont priés de s'adresser à JOS. G. PELLETIER, N. P.

DAY & DEBLOIS, FONDEURS ET MANUFACTURIERS.

EXECUTENT toute espèce d'ouvrages pour bâtisses, savoir: Colonnes, Corniches, Consolides et fonte pour machinerie faite à ordre. Aussi un assortiment complet d'utiles. Bains, Caps de cheminées, etc.

\$5 à \$20 par jour. Agents demandés! Hommes ou femmes, jeunes et vieux, de toutes les classes peuvent faire plus d'argent avec nous à temps perdu, que dans toute autre branche. Particularités gratuites. Adressez: 4-20zz G. STINSON & CO., Portland, Maine.

\$50,000 VALANT CONSISTANT EN HARDES FAITES. DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCERIES, &c., &c., &c.

COURS ELEMENTAIRE DE BOTANIQUE

FLORE DU CANADA A L'USAGE DES MAISONS D'EDUCATION PAR L'ABBÉ J. MOYEN, PROFESSEUR DE SCIENCES NATURELLES, AU COLLEGE DE MONTRÉAL.

1 Volume in-8 de 334 pages et de 46 planches. Prix: Cartonné, \$1.20.—\$12.00 la douzaine. Le Cours Élémentaire seul, (62 ps. et 31 planches.) Cartonné, \$0.40.—\$4.00 la douzaine.

O. DESMARAIS, PHOTOGRAPHE, Coin des rues Craig et St. Laurent, MONTREAL. On prend des photographies de toutes grandeurs.

Compagnie pour les Pianos, de New-York et Boston.

432, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. SEULS AGENTS pour les Pianos célèbres de Hallet, Davis & Cie., Boston E.-U.; les pianos de W. H. Jewett & Cie., Boston, E.-U.; les orgues de chapelle et de salon de Geo. Wood & Cie., Boston, E. U.; et les pianos bien connus de Weber & Cie., garantis pour cinq ans.

DEPARTEMENT DES DOUANES. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pour cent.

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY. LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxes et de la Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, le Bronchite, etc., sont vraiment étonnants.

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire. De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SUBSCRIPTION D'AVANCE. \$4.00 par an. PAR NUMERO. 10 Centimes. CLUBS. Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année.

AGENCE GENERALE: 1-COTE DE LA PLACE D'ARMES-1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319-RUE St. ANTOINE-319 MONTREAL.

J. D. NORMANDIN, RELIEUR, REGLEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS.

Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Port: 5 centimes par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs.

"L'OPINION PUBLIQUE." Journal Politique et Littéraire. Publié tous les Jedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT. \$3.00 par année. Aux États-Unis. 3.50 Par numéro. 7 Centimes. Envois par lettres enregistrées ou par ordre sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnement pour moins de six mois. Tout semestre commencé se paie en entier.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à L'OPINION PUBLIQUE ou aux Rédacteurs, No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.